



Repenser le mode de gouvernance de la pénurie hydrique : nécessité ou option au Maroc ?

Nadia BAYED^(a), Noura BENREZZOUQ^(b), Hamid GHANMATE^(c)

^(a)Doctorante en Droit public, Laboratoire des Politiques publiques,
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Mohammed VI
Université Hassan II – Casablanca

^(b)Professeure chercheuse, Laboratoire des Politiques publiques,
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Mohammed VI
Université Hassan II – Casablanca

^(c) Docteur chercheur en Droit public
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales – Fès
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Résumé : La pénurie de l'eau est devenue structurelle au Maroc et s'est aggravée par les aléas du changement climatique, la croissance démographique et l'urbanisation rapide. Cette situation menace l'agriculture, accentue les inégalités sociales et dégrade l'environnement. Malgré les avancées significatives des réformes législatives, institutionnelles et politiques entreprises par le Royaume en matière de planification intégrée, de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, le mode de gouvernance de l'eau actuel présente certaines limites persistantes, notamment la fragmentation institutionnelle, la planification centrée sur l'offre, et la faible participation effective des acteurs locaux. Face à ces défis multidimensionnels, Il devient impératif de repenser la gouvernance de l'eau en ciblant une gestion intégrée, adaptative et inclusive, capable d'assurer à la fois la sécurité hydrique, la justice sociale et la durabilité environnementale, conditions essentielles pour la résilience et le développement durable du pays.

Mots-clés : Pénurie d'eau ; gouvernance de l'eau ; changement climatique ; gestion intégrée ; sécurité hydrique et durabilité environnementale.

Abstract : Water scarcity has become a structural problem in Morocco, aggravated by the vagaries of climate change, population growth and rapid urbanization. This situation threatens agriculture, accentuates social inequalities and degrades the environment. Despite significant advances in the legislative, institutional and political reforms undertaken by the Kingdom in terms of integrated planning, mobilization and development of water resources, the current mode of water governance presents certain persistent limitations, notably institutional fragmentation, supply-centric planning and the low effective participation of local stakeholders. Faced with these multi-dimensional challenges, it is imperative to rethink water governance by targeting integrated, adaptive and inclusive management, capable of ensuring water security, social justice and environmental sustainability - essential conditions for the country's resilience and sustainable development.

Keywords : Water scarcity ; water governance ; climate change ; integrated management ; water security and environmental sustainability.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.15462285>

1 Introduction

L'eau constitue une ressource naturelle vitale et une denrée rare par nature. Elle est indispensable à la dynamique du développement socio-économique, à la préservation de la stabilité et de l'environnement, à la santé des écosystèmes et à la survie de l'humanité. Depuis les Sommets de Rio et Dublin en 1992, l'eau constitue un enjeu stratégique mondial et une situation à risque pour la plupart des pays. Elle représente en outre, un bien commun, un bien économique conformément aux déclarations et agendas des Nations Unies (2010, 2015 et 2016)¹ et à la Constitution marocaine de 2011 (article 31)². Récemment, la Conférence des Nations Unies sur l'eau a insisté en 2023, sur l'accélération des progrès vers l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2030 et la mise de l'humanité « *sur la voie d'un avenir où la sécurité hydrique sera assurée pour chacun et chacune d'entre nous* ». L'importance de la gestion de l'eau en tant que ressource limitée et vulnérable, est ainsi attestée tant à l'échelle internationale que nationale.

En effet, le Maroc est aujourd'hui confronté à une problématique majeure en matière de gestion de ses ressources en eau. Pays aride à semi-aride, fortement exposé aux effets conjugués du changement climatique, à la croissance démographique et à l'urbanisation accélérée, le Maroc est confronté à une pénurie préoccupante de ses ressources hydriques pouvant engendrer des contraintes importantes pour son développement économique et sa sécurité alimentaire. D'ailleurs, la disponibilité moyenne en eau par habitant est passée en dessous du seuil critique de 650 m³ par an, ce qui classe actuellement le pays au 23ème rang mondial (sur 165 pays) pour ce qui est de l'exposition aux risques hydriques³. Cette réalité fragile place le pays dans une crise hydrique structurelle menaçant non seulement sa sécurité hydrique, mais directement ses équilibres socioéconomiques et environnementaux.

Face à ces défis, la gouvernance de l'eau s'avère un levier stratégique majeur pour atténuer les impacts de la crise imminente de l'eau et assurer la gestion optimale et durable de cette denrée vitale. Or, malgré les efforts institutionnels déployés et les actions entreprises, le modèle actuel de cette gouvernance manque d'efficacité et révèle certaines limites de plus en plus manifestes. Ainsi, le maintien de certains choix de politiques publiques ne fait qu'accentuer la tension eu égard à l'ampleur des enjeux. Dès lors, une interrogation centrale sur la gouvernance actuelle, s'impose et constitue le fil directeur de cette contribution : repenser le mode de gouvernance de la pénurie de l'eau au Maroc constitue-t-il une nécessité impérieuse pour garantir la résilience du pays, ou s'agit-il d'une option parmi d'autres alternatives possibles ?

Pour traiter cette problématique, le présent article propose d'examiner d'abord le diagnostic précis de la rareté des ressources en eau et ses implications multidimensionnelles, avant d'évaluer les limites des dispositifs de gouvernance existants et de proposer des pistes innovantes pour une gestion intégrée, adaptative et inclusive des ressources en eau.

2 Potentiel général des ressources en eau au Maroc

Au cours des dernières décennies, le Maroc est passé d'une situation de « stress hydrique » à une situation de « rareté hydrique »⁴. L'établissement d'un diagnostic précis du potentiel hydrique est crucial pour identifier les principaux facteurs qui aggravent cette situation, comprendre les actions entreprises par l'État pour y remédier et évaluer la pertinence des réponses institutionnelles.

2.1 Situation de la pénurie du capital hydrique

Le Maroc fait aujourd'hui face à une crise hydrique caractérisée par une pénurie marquée d'eau douce qui s'intensifie de plus en plus. La disponibilité en eau par habitant et par an, qui était de 2560 m³/hab./an en 1960, avoisine actuellement 606m³/hab./an, un niveau bien en dessous du « niveau de pauvreté hydrique » de

¹ Agenda 2015 des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD n°6 : Accès à l'eau salubre et l'assainissement, et le Nouvel Agenda Urbain de 2016.

² L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit [...] à l'accès à l'eau et à un environnement sain.

³ Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport Annuel 2022, page 93.

⁴ Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), Rapport de synthèse des travaux de la journée scientifique sur « Quel avenir de l'eau au Maroc ? » organisée le 17/03/2022, p.5.

1000m³/hab./an et risque d'atteindre les 560m³/hab./an en 2030⁵. Ces estimations varient considérablement d'une région à l'autre et en fonction de la capacité des bassins hydrauliques⁶, entraînant le pays dans une pénurie d'eau absolue structurelle. Ce déficit est également marqué par la baisse drastique des réserves en eau, tant au niveau des barrages que des nappes phréatiques.

D'une part, les barrages affichent des niveaux de remplissage historiquement faibles avec seulement 26 % au 21 mars 2024, contre 34 % à la même période de l'année précédente, ou même 71 %, dix années auparavant (Ministère de l'Équipement, 2024). Cette situation critique traduit une insuffisance chronique des ressources en eau de surface⁷. En outre, ce taux n'est pas entièrement utilisable à cause de l'envasement. Ce qui réduit la disponibilité de l'eau dans ces ouvrages hydrauliques.

D'autre part, l'exploitation excessive des nappes phréatiques (le secteur agricole utilise jusqu'à 87,8% de la consommation totale d'eau⁸), et la baisse de la qualité des eaux due à la pollution générée par le système productif, engendrent la dégradation progressive de ces ressources souterraines, menaçant leur renouvellement naturel ainsi qu'une baisse continue de leur niveau piézométrique.

En fait, cette dégradation rapide et profonde du capital eau est due à une interaction complexe entre des facteurs climatiques et anthropiques. Au cours des 43 dernières années, le Maroc a connu 7 épisodes de sécheresse traduisant des niveaux de sévérité variables. En plus, 18 des 43 dernières années ont enregistré des niveaux de pluviométrie supérieurs à la moyenne depuis 1981 (figure 1). En fait, le Maroc a connu des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents et une diminution moyenne des précipitations d'environ 20 % au cours des trente dernières années (Kibaroglu, 2017). Il y a aussi l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, notamment les fortes pluies entraînant des inondations dans certaines régions, ainsi que des périodes de sécheresse et des vagues de chaleur dans d'autres zones (Banque mondiale, 2021).

Ces aléas climatiques perturbent les cycles hydrologiques et réduisent la recharge des nappes et des retenues d'eau. Ce panorama accentue l'ampleur du défi qu'illustre la gestion de l'eau au Maroc et la nécessité de mise en œuvre de stratégies efficaces pour lutter contre les incidences de la sécheresse sur l'agriculture, l'économie et la sécurité alimentaire du pays.

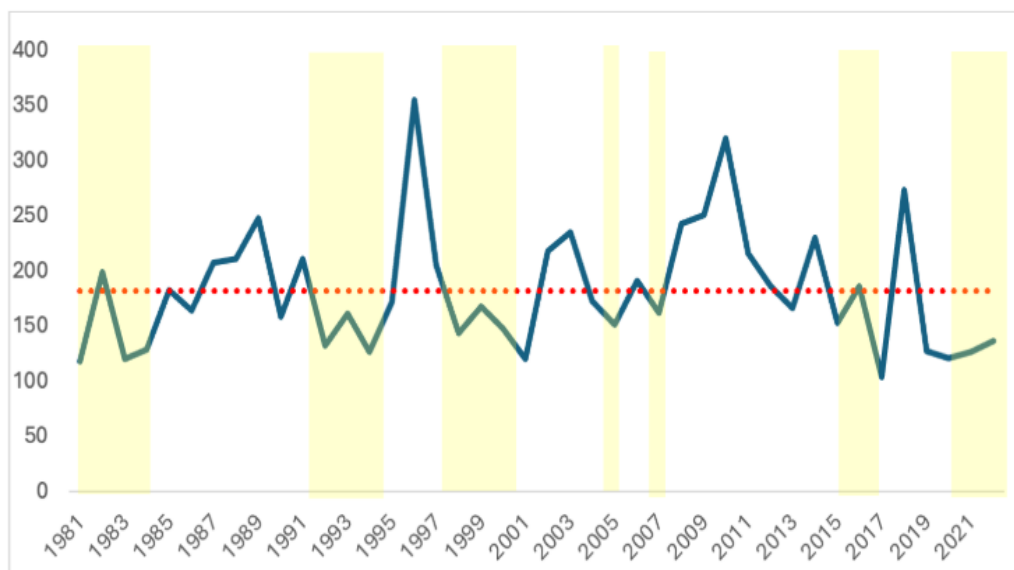


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie annuelle moyenne, 1981-2022, en mm/an
Source : Direction générale de la météorologie (2024)

⁵ Communiqué du Ministère de l'équipement et de l'eau du 28.03.2022 suite au Side Event des Ministres Arabes de l'eau « impact du changement climatique sur les ressources en eau au Maroc et les mesures d'adaptation ».

⁶ HCP, « les Brefs du plan », n°14, 2020, page 2.

⁷ Données communiquées par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Mars 2025.

⁸ HCP, « les Brefs du plan », n°14, 2020, p : 2.

Parallèlement, l'impact des pressions démographiques et l'urbanisation accélérée augmentent considérablement les demandes en eau, souvent couplés à des modes de consommation peu efficaces (Policy Center for the New South, 2023). La pollution des ressources en eau, due notamment aux rejets industriels et agricoles, réduit en plus la quantité d'eau exploitable, accentuant la vulnérabilité du système hydrique national.

Ainsi, le Maroc se trouve dans un contexte de rareté hydrique où la durabilité de cette ressource vitale constitue un enjeu primordial et clairement énoncé dans le cadre des Objectifs de développement durable (objectif 6). Un tel panorama pose des défis majeurs pour la sécurité hydrique, la stabilité économique et la préservation des écosystèmes. Ce constat souligne l'urgence d'une gestion renouvelée et adaptée des ressources en eau, capable de remédier à ces enjeux multidimensionnels.

2.2 Défis socio-économiques et environnementaux de la pénurie d'eau

La pénurie d'eau représente aujourd'hui l'une des principales menaces pour le développement durable du Maroc. Elle affecte de manière significative les dynamiques socio-économiques et environnementales et compromet la résilience et le développement durable du pays. Dès lors, la raréfaction de cette denrée vitale et stratégique, produit des effets en chaîne préoccupants et révèle des fragilités structurelles du modèle actuel de gestion des ressources.

Au niveau socio-économique, les impacts de la pénurie d'eau sont multiples. Le secteur de l'agriculture qui représente environ 13% du PIB national et emploie près de 30% de la population active (HCP, 2023), en est la première victime. Ce secteur, pilier traditionnel de l'économie marocaine, s'avère particulièrement vulnérable à cause de la réduction des apports hydriques dans les zones irriguées, où les productivités agricoles sont réduites en période de sécheresse, la sécurité alimentaire nationale est fragilisée et la vulnérabilité économique des zones rurales est aggravée. Selon la même source, près d'un tiers de la population active dépend encore de l'agriculture, exposant de larges franges de la société à l'instabilité économique.

Quant à l'eau urbaine, la pression sur les ressources en eau engendre des inégalités sociales et territoriales et alimente un sentiment d'injustice dans les zones et régions les plus touchées. Cette pénurie peut déclencher des conflits d'usage et fragiliser la cohésion sociale. Selon des études récentes, la pénurie d'eau pourrait réduire le produit intérieur brut (PIB) national de plus de 6 %, soulignant ainsi l'importance stratégique de cette ressource pour l'économie marocaine (Oulghazi, 2024).

Concernant le plan environnemental, la rareté hydrique accentue la dégradation des ressources naturelles. L'assèchement et la pollution des nappes phréatiques, l'épuisement des retenues de barrages et la diminution des débits fluviaux entraînent la salinisation des sols et la désertification progressive de certaines régions, notamment au sud du pays, ce qui menace l'avenir même de l'activité agricole. Ces phénomènes perturbent les équilibres écologiques et réduisent la capacité de résilience des territoires face aux changements globaux. De plus, l'aggravation de la concurrence pour l'eau favorise les risques de surexploitation des ressources restantes, créant un cercle vicieux de vulnérabilité écologique.

Face à ces défis croisés, il s'avère clairement que la gestion de l'eau ne peut plus être pensée selon des logiques sectorielles ou court-termistes. La pénurie hydrique constitue un défi multidimensionnel et un révélateur des limites du modèle actuel. Elle impose alors, une refonte profonde des modes de gouvernance et des stratégies d'adaptation à adopter. Prendre en compte l'ampleur des impacts socio-économiques et environnementaux n'est plus une option, c'est désormais une nécessité vitale pour garantir la résilience du pays et préserver ses ressources pour le consommateur, les agriculteurs et pour les générations futures.

3. Gouvernance de la pénurie hydrique entre impératif de réforme et choix stratégiques

Après avoir établi un diagnostic précis de la pénurie hydrique au Maroc, il convient désormais de s'intéresser aux mécanismes de gouvernance mis en place pour faire face à cette crise. En effet, la complexité et la gravité de la situation exigent une analyse critique des politiques publiques, des cadres institutionnels et des stratégies adoptées, afin d'évaluer leur efficacité et leurs limites. Cette réflexion permettra de déterminer si la réforme de la gouvernance de l'eau constitue une nécessité incontournable ou si elle reste une option parmi d'autres voies possibles.

3.1 Acquis et limites de la gouvernance actuelle de l'eau

Conscient de l'étendue de la situation hydrique critique, le gouvernement a entrepris des initiatives et mis en place des politiques publiques pour optimiser la gouvernance et la gestion de ses ressources en eau. Plus particulièrement et afin d'optimiser l'utilisation et la valorisation des ressources en eau, d'assurer l'équité sociale en matière de distribution de ces ressources et de mobilisation du patrimoine hydrique national, le Maroc a déployé plusieurs réformes pour encadrer et moderniser la gestion de ses ressources hydriques et ce, depuis les années 1990. L'objectif étant de garantir un approvisionnement des ressources en eau durable en milieu urbain et rural, tout en préservant les écosystèmes et en remédiant aux défis engendrés par le changement climatique.



Figure 2 : Chronologie des réformes et stratégies de la politique de l'eau au Maroc (1930-2023)⁹

En effet, l'adoption de la Loi 10-95 sur l'eau a marqué en son temps un grand progrès juridique. La promulgation de cette loi a instauré les fondements d'une gouvernance basée sur la planification intégrée et décentralisée via la création des Agences de Bassin Hydraulique (ABH) et l'introduction de mécanismes financiers pour préserver ces ressources. De même, le programme de construction des infrastructures hydrauliques (barrages, stations de traitement, réseaux d'adduction) a permis de préserver l'approvisionnement en eau potable pour tous, tout en sécurisant le développement agricole et industriel. Le Maroc s'est en effet, doté d'un important patrimoine de 152 grands barrages, avec une capacité totale de stockage de 19,9 milliards de m³, et a lancé la construction de 20 nouveaux barrages pour atteindre une capacité de stockage nationale de 27,3 milliards de m³ à l'horizon 2027.

Mise en place en 2016, la loi 36-15 sur l'eau a actualisé et consolidé la Loi 10-95 en enrichissant son contenu normatif et en comblant certaines de ses lacunes. Elle a mis l'accent sur l'importance cruciale d'un cadre juridique moderne pour le secteur de l'eau qui souffre de plus en plus des répercussions des changements climatiques. Si l'ancienne loi comportait certaines contradictions et vides juridiques, la nouvelle Loi visait principalement la promotion de la gouvernance de l'eau en fixant les règles d'une gestion intégrée, participative et concertée des ressources en eau. Elle a pour objectif d'assurer le droit de l'accès à l'eau pour une utilisation rationnelle et durable et une meilleure valorisation des ressources en eau non conventionnelles. Cette législation met également l'accent sur la participation des usagers de l'eau, tout en luttant contre le gaspillage et la fraude.

En matière de planification, ce cadre juridique a prévu l'élaboration du PNE 2020-2050. Celui-ci fixe le cadre de référence de la politique nationale de l'eau, et offre une vision stratégique à long terme articulée autour de la sécurisation des ressources, la rationalisation des usages et l'adaptation au dérèglement climatique.

⁹ Ministère de l'Équipement et de l'Eau, 2023. L'hydraulique en chiffres, Direction Générale de l'Hydraulique.

Alors que les périodes de sécheresse s'intensifient, le Royaume a mis en place une stratégie pour renforcer sa résilience face aux changements climatiques. Elle se traduit par le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI) avec un coût de 115,4 Mds de DH. Ce programme, qui constitue la première phase du PNE, vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation. En effet, il a été mis en place pour développer l'offre via la construction de petits et grands barrages, lacs collinaires et l'interconnexion entre les systèmes hydrauliques dans le cadre d'un partenariat public-privé (première tranche de l'interconnexion reliant les bassins de Sebou et Bouregreg a été réalisée en 2023).

Ce même programme vise à renforcer la résilience hydrique via la mobilisation de ressources alternatives (dessalement, réutilisation des eaux usées) et l'amélioration de l'accès à l'eau potable, notamment dans les zones rurales. De même, il s'agit de gérer la demande via l'activation de 5 leviers dont l'économie d'eau potable, la reconversion à l'irrigation localisée (collective et individuelle), l'aménagement hydroagricole via la sauvegarde de l'irrigation de la plaine du Saïss sur 30.000 ha, la réutilisation des eaux usées épurées et enfin l'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural.

La loi 36-15 sur l'eau a également contribué à la refonte de l'architecture institutionnelle, avec la création des Agences des bassins hydrauliques (ABH) régionaux, dotés de conseils d'administration. Ces ABH sont habilités à examiner les questions locales et régionales liées à l'eau, notamment la validation des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE).

Toutes ces réalisations démontrent une prise de conscience volontariste et proactive des risques inhérents à la pénurie de l'eau. Elles ont permis aux autorités de multiplier les initiatives pour une gestion optimale des ressources en eau et une croissance économique soutenue, notamment dans les régions à forte vocation agricole. La conception des PDAIRE et la diversification des sources d'approvisionnement en eau témoignent aussi d'une volonté d'anticipation et d'adaptation face aux défis et changements émergents.

Néanmoins, ces avancées incontestables ne doivent en aucun cas dissimuler les limites structurelles du modèle actuel de gouvernance. Au niveau de l'architecture institutionnelle, la fragmentation des compétences entre plusieurs entités ministérielles, ABH et collectivités territoriales, rend complexe la coordination et entrave l'efficacité des politiques publiques y afférentes. C'est la raison pour laquelle les décisions restent souvent cloisonnées, sans qu'il ait une réelle approche intégrée au niveau des bassins versants hydrauliques.

Par ailleurs, sous l'effet des changements climatiques, les ressources hydriques s'amenuisent face à une demande en croissance continue. Or, la planification reste largement dominée par une logique d'offre, centrée sur la construction des barrages, le dessalement de l'eau de mer et le traitement des eaux usées. Or, la gestion durable de l'eau ne doit pas uniquement reposer sur le pari de l'offre via des eaux non conventionnelles, elle impose désormais un changement de paradigme. Il faut donc gérer la demande et valoriser le patrimoine hydrique. Pour ce faire, les opérateurs de distribution de l'eau potable sont appelés à poursuivre leurs efforts pour l'amélioration des rendements des réseaux de distribution des villes et centres urbains.

De même, les programmes engagés pour les centres ruraux et douars du milieu rural, doivent être finalisés. Le chantier de la modernisation des réseaux d'irrigation et de la reconversion collective à l'irrigation localisée doit être mené à son terme. Ainsi, il ne s'agit plus seulement d'accroître la disponibilité des ressources en eau, mais aussi de maîtriser la demande, d'optimiser les usages et d'impliquer davantage les citoyens et les acteurs économiques. Les mécanismes participatifs, initialement prévus par les textes juridiques, peinent encore à se concrétiser dans les pratiques courantes, réduisant les processus de concertation à des formalités dépourvues d'impact réel.

Or, malgré les efforts pour mettre en œuvre plus de coordination, les impacts observés le sont davantage de manière sectorielle. En plus, l'eau est une question transversale qui exige une approche globale et intersectorielle qui sache réencadrer l'économie dans l'ordre social. L'eau « affaire de tous » devrait impliquer et responsabiliser tous les acteurs du développement, pour réussir la transition d'une action centralisée unilatérale à une nouvelle action multi-acteurs, notamment la société civile et le secteur privé, ainsi que le secteur informel porteur de cultures et de savoir-faire locaux diversifiés.

De plus, les inégalités territoriales dans l'accès et la gestion de l'eau persistent. Certes, le Maroc, via son Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE), s'est attelé à amener un accès à l'eau potable à 100% de sa population en villes et 98% dans les douars et les zones les plus reculées, mais le défi de sécuriser aujourd'hui

l'approvisionnement en eau potable et en assainissement liquide aux meilleures conditions de coût et de qualité de service, en rapport avec la croissance de la demande, demeure toujours. D'ailleurs certaines régions rurales, subissent de manière plus aiguë les effets de la pénurie hydrique, révélant les limites d'une gouvernance encore trop uniforme et insuffisamment attentive aux spécificités locales. D'où une injustice hydrique entre les régions, qu'il faut combler.

Ainsi, bien que le Maroc dispose d'un arsenal juridique et institutionnel soutenu et de politiques structurantes ambitieuses, il a été constaté que ces dispositions, prises séparément, ont montré leurs limites. L'analyse des acquis et des contraintes de la gouvernance actuelle révèle ainsi la nécessité de dépasser les approches traditionnelles et migrer vers une évolution stratégique d'action. Il s'avère dès lors d'examiner des perspectives de réformes ambitieuses capables de mieux gérer les ressources en eau au Maroc à l'aune des défis présents et futurs. Repenser en profondeur la gouvernance de l'eau ne constitue plus un simple choix politique aujourd'hui, c'est une urgence impérieuse et un impératif stratégique pour assurer une gestion durable, résiliente et équitable des ressources en eau au Maroc.

3.2 Perspectives et recommandations pour une gouvernance de l'eau revisitée

À la lumière des challenges récurrents liés à la raréfaction hydrique et au changement climatique, la gouvernance de l'eau doit s'appuyer sur plusieurs axes complémentaires pour mieux encadrer la gestion de la ressource et sa distribution, y compris aux plus précaires :

- La consolidation de l'intégration institutionnelle et le renforcement des mécanismes de coordination multi-acteurs pour une meilleure cohérence des politiques publiques (départements ministériels, les agences de bassin hydraulique, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et les usagers). La mise en place de plateformes de gouvernance territorialisées et des instances de concertation intersectorielle authentiques est une priorité pour promouvoir une approche systémique de la gestion de l'eau.
- La mise en place d'une gestion fondée sur la maîtrise de la demande en eau. La logique de développement de l'offre, centrée sur la multiplication des barrages, doit être substituée par une stratégie d'économie et d'efficacité. Pour ce faire, il faut une généralisation des technologies économes, une éventuelle révision de la tarification de l'eau pour favoriser une consommation responsable, ainsi que par le recours à la réutilisation des eaux usées traitées et au dessalement de l'eau de mer de manière raisonnée.
- le renforcement de la participation active des parties prenantes pour une gestion efficace de l'eau basée sur une large concertation entre les intervenants institutionnels et les usagers de l'eau dans la perspective d'une gestion intégrée, participative et décentralisée de la ressource¹⁰. Le législateur a encouragé et incité à la participation active des entreprises, des associations de la société civile et de la population dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans relatifs à la protection de l'eau. L'institutionnalisation des mécanismes de participation active, au-delà des consultations formelles, a pour objectif d'ancrer les décisions dans les réalités locales et d'assurer une meilleure acceptabilité sociale des politiques publiques.
- l'approche territoriale de la gouvernance de l'eau doit être repensée. La vulnérabilité des ressources en eau varie d'un bassin versant à l'autre ; elle exige des stratégies différenciées et adaptées. Il est donc capital de consolider les capacités d'action des ABH, en leur conférant davantage de moyens et d'autonomie pour piloter la planification locale et assurer un suivi effectif des ressources.
- l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification des ressources en eau, devient essentielle. Le Maroc est amené plus que jamais à développer des instruments prospectifs, perfectionner ses systèmes de prévision hydrométéorologique, et inscrire la gestion des ressources en eau dans des scénarii flexibles capables de remédier à l'incertitude climatique.
- la promotion de l'équité territoriale et sociale dans l'accès aux ressources en eau doit être transcrite en principe fondamental. Les disparités régionales au niveau d'accès aux services de l'eau doivent être réajustées pour assurer une justice sociale et remédier à l'ampleur des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales, et plus particulièrement dans des zones rurales et périurbaines.

¹⁰ Le principe de la participation a été officiellement consacré par la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNDD).

En somme, la gouvernance de l'eau au Maroc nécessite une transition d'un modèle essentiellement sectoriel et infrastructurel vers un modèle intégré, adaptatif et inclusif. Seule une approche systémique, conjuguant vision stratégique de long terme, implication locale et innovation institutionnelle, permettra de garantir la sécurité hydrique du pays et de consolider sa résilience face aux défis du XXI^e siècle.

4. Conclusion

La gestion de l'eau au Maroc se trouve à un carrefour décisif, confrontée à une pénurie hydrique structurelle qui menace à la fois la sécurité hydrique du Royaume, ainsi que sa stabilité socio-économique et environnementale. Le diagnostic de la pénurie des ressources en eau révèle une dégradation accélérée du capital hydrique, exacerbée par des aléas climatiques, notamment la diminution des précipitations et l'augmentation des épisodes de sécheresse récurrents, ainsi que par des pressions anthropiques inhérentes à la croissance démographique, à l'urbanisation et à des modes de consommation inopérants. Ces dynamiques multidimensionnelles affaiblissent les secteurs clés dont l'agriculture, et favorisent les inégalités sociales et territoriales, tout en compromettant la résilience écologique des territoires.

Les dynamiques institutionnelles et législatives déployées depuis les années 1990, dont les principales lois 10-95 et 36-15 sur l'eau, ainsi que la création des ABH et de programmes nationaux ambitieux, témoignent d'une volonté manifeste de moderniser la gouvernance de l'eau. Ces acquis ont permis d'instaurer une planification intégrée, de diversifier les sources d'approvisionnement et de promouvoir une gestion plus rationnelle et durable des ressources en eau.

Cependant, malgré ces réalisations, les limites structurelles du modèle de gouvernance actuel restent marquantes : fragmentation institutionnelle, coordination biaisée, et ampleur de tensions entre les usages et les territoires. Ces failles discréditent l'efficacité des politiques publiques et aggravent la vulnérabilité du système hydrique face aux défis croissants.

Dès lors, repenser la gouvernance de l'eau au Maroc ne se présente plus comme une simple option, mais comme une nécessité pressante pour assurer la résilience du pays. Une réforme profonde, basée sur une approche intégrée, adaptative et inclusive, est fondamentale pour concilier les exigences économiques, sociales et environnementales. Ce remaniement ne peut aboutir qu'à travers une coordination institutionnelle efficace, une participation active des acteurs locaux, et des modes de gestion innovants, notamment par la promotion des ressources en eau non conventionnelles et le développement de l'efficacité des usages.

En définitive, assurer la durabilité de cette ressource vitale requiert une gouvernance renouvelée qui soit à la hauteur des enjeux actuels et futurs, afin de préserver l'accès équitable à l'eau pour toutes les générations et de soutenir un développement durable harmonieux au Maroc.

REFERENCES

- [1] Banque mondiale, 2023. Maroc - Rapport sur le Climat et le Développement du Pays (CCDR) : Note Technique - Pénurie d'eau et Sécheresses. Washington, D.C. : World Bank Group.
- [2] Banque mondiale, 2021. Climate Risk Profile: Morocco: The World Bank Group.
- [3] Belhouari, S., 2019. Secteur de l'eau au Maroc : pourquoi faut-il miser sur une gouvernance juste et durable. Editeur : Heinrich-Böll-Stiftung RABAT – Maroc. P:5
- [4] Bennouna, A. (2020). Gestion de l'eau au Maroc et changement climatique. *Revue Espace Géographique et Société Marocaine* n°32.
- [5] Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport Annuel 2022, p. 93. Disponible à : <https://www.cese.ma/media/2023/11/RA-22-VF-final-web.pdf>
- [6] Conseil Economique, Sociale et Environnemental, « La gouvernance par la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc : Levier fondamental de développement durable », 2014, p :26.
- [7] Haut-Commissariat au Plan, « les Brefs du plan », n°14, 2020, page 2.
- [8] Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), Rapport de synthèse des travaux de la journée scientifique sur « Quel avenir de l'eau au Maroc ? » organisée le 17/03/2022, p.5. Disponible

à :https://www.ires.ma/sites/default/files/docs_publications/Avenir_de_leau_au_Maroc-Rapport_de_synthese.pdf

[9] Jalil, M. (2023). Maroc : du stress hydrique... à la détresse ? *Revue SESAME*, 2023(1), 4-20.

[10] Kibaroglu, A., 2017. Les défis de l'eau dans la région Méditerranéenne. *Annuaire IE Med. de La Méditerranée* 2017. PP. 304 – 307. Disponible à : www.iemed.org/publications-fr/

[11] Khalid, F. & El Moujahid, L., 2023. La gestion de l'eau au Maroc : vers un nouveau mode de gouvernance. *Social and Media Studies Institute Journal*, ISSN 2737-8101. Disponible à : <https://journals.sms-institute.com/wp-content/uploads/2023/07/Fatima-KHALID-Lamia-EL-MOUJAHID.pdf>